

ASFC

Association Française du SYNDROME DE FATIGUE CHRONIQUE 72/74 Rue Royale – 59000 LILLE

Agrément national par le Ministère de la santé : N2010AG0019 Association reconnue d'Intérêt Général, membre d'« Alliance Maladies Rares »

RÉDUCTION FISCALE

66% de votre don
est déductible
de votre impôt sur le revenu

Totalement indépendante de l'Etat, reconnue d'intérêt général, agréée au niveau national, l'AFSFC accomplit sa mission grâce à la générosité de ses donateurs.

Son objectif est de permettre aux recherches les plus prometteuses d'aboutir au plus vite.

Tous les dons versés à l'association sont réservés aux projets de recherche.

Les dons bénéficient d'une déduction fiscale, dans la limite de 20% du revenu imposable, selon la législation en vigueur pour l'année en cours.

Je donne 10 Euros soit 3,40 Euros après déduction fiscale Je donne 50 Euros soit 15,00 Euros après déduction fiscale



DON

RÉDUCTION FISCALE
66% de votre don
est déductible
de votre impôt sur le revenu

Vous pouvez aider la recherche par vos dons en envoyant un chèque bancaire ou postal, établi à l'ordre de : ASFC	
Je fais un	
	Euros
Mr □	Mme □
NOM	PRENOM
ADRESSE 1	
ADRESSE 2	
CODE POSTA	LVILLE
Téléphone	
Merci de cor	npléter le formulaire afin que nous puissions vous adresser un reçu fiscal